



COMMUNE

DE

**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
SUR LA ROUTE DES FONTAINES**

N° 2022-92

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « MARIN Paysagiste, 344 Route de la Savoyarde – 74920 COMBLOUX » en date du 28 octobre 2022 afin de réglementer la circulation sur la Route des Fontaines pour lui permettre de stationner un camion grue en vue de la plantation d'un sapin sur la propriété située au 145 Route des Fontaines le jeudi 03 novembre 2022.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies communales à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**le jeudi 03 novembre 2022, de 9 h 30 à 12 heures inclus**, la circulation sera interdite, de part et d'autre de la Route des Fontaines depuis le carrefour formé avec la Route d'Ormaret et depuis le carrefour formé avec la Route du Feug et la Route d'Etraz.

**Article 2 :**

Les prescriptions mentionnées à l'article 1 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par « MARIN Paysagiste »**.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par « **MARIN Paysagiste** ».

**Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à « **MARIN Paysagiste** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 28 octobre 2022

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 28/10/2022

Télétransmis Sous-préfecture le 25/10/2022

  
Le Maire,

Stéphane ALLARD